



# Syndicat C.G.T des personnels techniques et administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur du SDIS du Rhône

Lyon, le 25 janvier 2006

Monsieur le directeur,

J'accuse réception de votre courrier du 23 janvier 2006 conviant les représentants élus aux CAP PATS à une réunion préparatoire le 7 février 2006.

Je constate que malgré ce tout ce qui était convenu jusqu'alors, le groupe de travail pourrait être composé de représentants non élus à ces instances paritaires. Nous sommes tout à fait hostiles à cette démarche initiée sans aucune concertation.

Le groupe de travail, qui est une émanation des CAP PATS, doit être constitué exclusivement de représentants élus des CAP PATS.

Si tel n'était pas le cas, nous nous verrions obligés de ne pas siéger à cette réunion dont la composition ne serait pas le reflet exact du résultat aux élections.

Je vous prie d'accepter, monsieur le directeur, l'expression de ma haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire,

  
Jacques GUILLON

Copie transmise : Lieutenant Colonel ILTIS